



PROJET EDUCATIF

Le Centre Socio Culturel de Bressuire est une association régie par la loi 1901. Les grandes missions du centre Socio Culturel sont :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale.
- Un équipement à vocation pluri générationnelle
- Un lieu d'animation de la vie sociale
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Le centre doit donc très largement privilégier les démarches participatives des habitants. Cette participation des habitants doit s'inscrire au cœur du projet des centres sociaux qui constituent ainsi des lieux importants d'apprentissage et d'exercice au quotidien de la citoyenneté. Le centre doit tout particulièrement renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, faciliter l'autonomie et la citoyenneté, les solidarités et les initiatives locales.

Afin de répondre au mieux à l'ensemble de ces objectifs, le Centre Socio-Culturel de Bressuire s'est doté de nombreuses activités telles que l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs n'est pas seulement un mode de garde, il est avant tout un espace d'accueil de l'enfant, un espace de vie où **L'ENFANT VA APPRENDRE À DEVENIR GRAND.**

Notre accueil de loisirs est avant tout un « **espace éducatif** » :

- ⇒ Espace où les enfants pourront grandir et s'épanouir en toute sécurité (affective et physique).
- ⇒ Espace où les animateurs, étudiants en règle générale, pourront faire un apprentissage de la vie active et dans lequel ils apprendront à mettre en place un projet pédagogique.
- ⇒ Espace où les parents pourront prendre place dans le projet du centre et ainsi, contribuer à l'épanouissement de leur enfant et des animateurs encadrant ces derniers.

Ainsi, dans le cadre des actions menées auprès d'un public enfant, le C.S.C s'est doté d'outils de travail et de réflexion dans le cadre d'une commission afin d'associer parents, travailleurs sociaux, instituteurs, à l'élaboration de projets et définir ensemble les conditions d'accueil des enfants.

Aujourd'hui, l'accueil de loisirs doit continuer à défendre des valeurs traditionnelles, mais encore importantes telles que :

- L'accueil de Loisirs doit être un espace d'accueil permettant la **socialisation de l'enfant** grâce à l'**apprentissage de la vie en groupe**, des règles de vie, tout en respectant l'enfant en tant qu'individu. Organiser la répartition des tâches afin que **chacun participe à la vie collective.**

- Toute l'approche éducative sera basée sur un **respect du rythme de vie de l'enfant** (connaissance de ses rythmes, de ses besoins, de ses niveaux d'apprentissages...). Et ne pas oublier que l'enfant est en vacances. Organiser l'espace grâce à des aménagements complémentaires, adaptés aux activités et à l'enfant. Pour faciliter le passage des groupes « petits » « moyens » et « grands », des animations seront menées en commun régulièrement.

Lien entre l'accueil de loisirs et l'espace jeunesse

L'organisation logistique du secteur enfance doit favoriser la relation entre les 10/12 ans et les 12 /14 ans du secteur jeunesse.

Des animations partagées devront permettre d'adapter le contenu du l'accueil de loisirs aux 10/12 ans et de renouer avec un public fuyant les centres de loisirs. Ces temps partagés vont favoriser le passage d'un mode de fonctionnement à l'autre pour ses jeunes en transition mais aussi pour les familles.

- L'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant une **ouverture culturelle**, ce doit être pour lui l'occasion de découvrir de nouvelles activités de loisirs.

- L'accueil de loisirs est un espace privilégié pour **l'insertion des enfants** dont les familles sont en rupture sociale ou exclues des structures déjà existantes. Pour cela un partenariat tout particulier sera mené avec les travailleurs sociaux.

- La « commission accueil de loisirs » souhaite qu'en fonction de la capacité des enfants, des temps d'animation de l'accueil de loisirs puissent être pris en charge par eux-mêmes. L'équipe éducative devra :

- ⇒ Permettre à l'enfant de devenir acteur de ses loisirs
- ⇒ Être à l'écoute des envies des enfants

Place des enfants en situation de handicap :

La prise en compte du public déficient dans l'organisation de nos accueils de loisirs est un moyen qui répond à nos valeurs d'éducation populaire et à nos valeurs de référence à travers la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Conscient que l'accueil du public déficient nécessite une organisation spécifique pour garantir l'intégration en milieu ordinaire, nous nous réservons un rendez vous préalable avec la famille pour définir les termes d'un accueil adapté, afin que tous, encadrants et enfants, travaillent et soient accueillis dans un cadre sécurisé physiquement, moralement et affectivement.

Place des parents

Un travail de sensibilisation, d'orientation est nécessaire avec l'ensemble de l'équipe d'animateurs pour associer les parents à la vie de l'accueil de loisirs :

- Un meilleur accueil matin et soir avec les parents
- Organiser des temps d'animation où les familles seraient invitées afin de leur donner la parole, de leur permettre d'être acteurs lors de moments d'animation.
- Donner aux parents l'occasion de vivre des moments collectifs, d'échange avec leurs enfants.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Nous accueillons les enfants à la semaine. Cependant, pour répondre à un besoin de garde ponctuelle, nous proposons une garderie à la journée ouverte aux 3-12 ans. Cette garde à la journée est plafonnée à 8 enfants à raison de 2 jours de présence maximum par enfant et par semaine. Sur demande, nous pourrions transmettre aux parents les coordonnées des baby-sitters du territoire pour répondre à une garde atypique.

L'accueil de loisirs est ouvert systématiquement sur toutes les périodes des vacances scolaires (sauf du 25 au 31 décembre).

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés, âgés de 3 à 12/13 ans.

Les horaires de fonctionnement sont :

en journée : 9h – 17h30

Tarifs :

La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial.

Lieux :

Durant les petites vacances scolaires : au CSC et à Bois d'Anne

Période estivale : au CSC et à st Porchaire

Accueil :

L'accueil est assuré par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. L'accueil est un temps fort dans la journée de l'enfant et de ses parents : c'est le lieu et le temps « transitionnels », le passage entre la vie à la maison et la vie à l'accueil de loisirs.

Pour ce faire, trois axes sont importants pour les animateurs :

- Être disponibles, souriants et rassurants
- Organiser l'accueil pour que l'enfant et sa famille n'aient pas de gêne pratique
- Transmettre l'information

Le petit déjeuner est un moyen au service du bien être. C'est s'assurer d'un équilibre alimentaire, c'est aussi favoriser la relation entre la famille et l'équipe d'animateurs. Ce temps doit être convivial et chaleureux, les parents sont invités à partager ce temps.

Déroulement d'une journée

La journée sera rythmée par des temps conviviaux avec les familles, par des temps ludiques et par des temps dits plus calmes en fonction de l'âge et du rythme de l'enfant.

Journée type à adapter en fonction de l'âge et de l'animation :

| | |
|--------------------|--|
| 7h45/9h : | Petit déjeuner « familial » <i>[sur un seul site]</i> |
| 9h/9h30 : | Animations jeux libres / accueil des parents |
| 9h30/ 11h45 : | Animation puis <i>Rangement, retour au calme, hygiène</i> |
| 12h15/13h : | Déjeuner |
| 13h/13h30 : | Jeux calmes, espaces libres |
| 13h30/15h45 : | Animation |
| 15h45/16h : | Rangement des espaces et des activités |
| 16h/16h30 : | Goûter |
| 16h30/17h : | Jeux collectifs |
| 17h/17h30 : | Animation jeux collectifs / Accueil des parents |
| 17h30/19h : | Péri loisirs <i>[sur un seul site durant les petites vacances et sur deux sites durant l'été]</i> |

ANIMATEURS

Le Centre Socio Culturel recrute des animateurs saisonniers et accueille des stagiaires pour l'animation de l'accueil de loisirs. Un animateur d'accueil de loisirs a pour missions :

- D'animer, de divertir,
- De veiller à ce que l'enfant ne s'ennuie pas, d'être à l'écoute des projets des enfants
- De faire découvrir aux enfants des activités nouvelles et par conséquent, d'être force de propositions.

Les équipes d'animation devront dans un esprit d'équipe préparer, animer et gérer ces différents temps, qu'ils soient des temps libres comme le temps d'accueil du matin ou après déjeuner, ou qu'ils soient des temps plus organisés. Ils devront aussi se poser les questions du fonctionnement, de leur place et leur rôle pour répondre aux objectifs éducatifs.

Ils devront donc offrir des temps de loisirs et de détente collective au service du projet éducatif et ce, tout en respectant l'intimité de l'enfant.

L'accueil de loisirs accueille une population mixte, les animateurs sont donc un relais vers un accompagnement personnalisé si nécessaire.

QUE FAIT-ON DANS UN CENTRE SOCIO CULTUREL ?

Une maison des services

La réalisation d'activités et de services doit permettre de tisser des liens, des relations avec les habitants.

Une maison des projets

Lieu d'expérimentation, d'écoute, d'accompagnement des idées qui trouveront ou non une concrétisation et qui pourront parfaitement devenir autonomes lorsqu'elles grandiront.

Une maison de la citoyenneté

L'objectif est de favoriser l'expérience de chacun et la démocratie qui permettront la prise de responsabilité et progressivement l'expérience citoyenne. Cette expression influera automatiquement sur les services et activités qui seront mis en place.

Un CSC développe des actions d'intérêt général. Même si chacun s'implique au travers d'une action qui le concerne plus particulièrement, le projet CSC est un projet d'animation globale (socio-éducative, sociale, socioculturelle, culturelle, de loisirs...). Toutes les franges de la population peuvent être concernées (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, personnes âgées, familles).

Ce qui est développé doit l'être à deux conditions :

- Correspondre à une attente, un besoin, un intérêt des personnes habitant dans la zone d'influence
 - Ces personnes, ces habitants doivent pouvoir être impliquées, participés à la décision, à la mise en œuvre, à la critique, même si cela doit se traduire de manière simple.
- C'est ce dernier point qui donnera le sens et la qualité de l'action d'un Centre Socio Culturel.

LA PRESTATION DE SERVICE D'ANIMATION GLOBALE

C'est une prestation attribuée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales aux Centres Sociaux qui ont répondu aux critères d'agrément en contrepartie d'un projet d'actions sur 4 ans.

Ce projet doit répondre aux 4 missions caractéristiques suivantes :

- Un équipement de quartier à vocation sociale globale , ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle. Lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise la développement de la vie associative.
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.

LES PARTENAIRES

Il n'y a pas de projet social et culturel sans partenariat. Il peut être institutionnel, financier, stratégique...

- **Les collectivités locales**
- **Les associations**
- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Notre agrément Centre Socio Culturel est donné par la CAF moyennant la réalisation d'un contrat de projet pour 4 ans. Partenaire naturel au travers différentes prestations spécifiques et contrats liés aux actions socio-éducatives et sociales.

- **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

Partenaire pédagogique mais aussi ministère de tutelle pour tout ce qui concerne la réglementation des activités socio-éducatives relatives à l'accueil des mineurs.

LE RESEAU DES CSC

Sont labellisés CSC, les équipements qui bénéficient d'une prestation d'animation globale attribuée par la CAF.

22 centres en Deux Sèvres

13 en milieu rural

9 sur la ville de Niort

Tous les CSC des Deux Sèvres sont organisés en réseau au sein de la fédération départementale des Centres Socio Culturels.

QUELLES VALEURS COMMUNES ?

Qu'est-ce qu'un Centre Socio Culturel ?

La première chose qui caractérise le Centre Socio Culturel, c'est l'accueil, l'écoute et la tolérance, la solidarité, la mixité sociale. Le centre social est ouvert à tous et se veut être un lieu de promotion sociale où les adhérents peuvent créer des liens, découvrir des affinités, s'enrichir des différences.

Vous y trouverez des activités de groupe, des animations, des aides, des conseils mais aussi la possibilité de parler, de participer à un projet collectif, de prendre des responsabilités, de vous engager dans des actions de bénévolat.

Le Centre Socio Culturel est, ce qu'en font les usagers qui s'impliquent dans les animations, les ateliers. Il y a toujours là, un esprit d'accueil et de solidarité, l'envie constante d'apprendre et d'échanger. Les professionnels écoutent, accompagnent, co-organisent les activités. De nombreux bénévoles, responsables d'une ou plusieurs activités et par conséquent garant du bon fonctionnement, apportent également leur savoir-faire, leur enthousiasme. Dans le Centre Socio Culturel tout est fait, pour et avec, les adhérents.

Nos valeurs de références

Se plaçant dans un mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à des valeurs fondatrices :

- La dignité humaine avec l'accueil, l'écoute, le respect de chacun, sans préjugé moral et culturel.
- La reconnaissance et le respect de la laïcité
- La solidarité, car les Centres Sociaux considèrent que les hommes et les femmes se construisent en tant que personnes au travers de leurs rapports aux autres.
- La démocratie,

Comment fonctionne-t-il ?

Le Centre Socio Culturel est une grande maison dans laquelle aujourd'hui, on peut affirmer qu'il y vit une grande famille.

Cette maison est portée par une association loi 1901 qui a deux principaux partenaires : la municipalité de Bressuire et la Caisse d'Allocations Familiales.

Notre maison est un lieu de citoyenneté où l'on s'intéresse à tout ce qui nous entoure, aux autres et à soi, et où chacun se prend en charge. Notre mission est de créer du lien social et de chercher à faire grandir et s'épanouir les usagers.

